



Appel à candidatures de la Chaire Travail Bourses de thèse dans le cadre de l'évaluation du PIC

La Chaire Travail est une chaire de recherche hébergée à PSE- Ecole d'économie de Paris et créée en partenariat avec le Ministère du travail à travers deux directions, la Dares et la DGEFP, Pôle Emploi, l'Unédic et la Ville de Paris. Celle-ci a pour vocation d'attirer les meilleurs étudiants et de stimuler la recherche, afin de parvenir à une meilleure compréhension de l'évolution du travail ainsi que des dynamiques de l'emploi, des salaires et du chômage.

Financements proposés

La Chaire Travail propose des financements de thèse sur une durée de trois ans pour un salaire brut mensuel de 2470 euros. **Une allocation doctorale est fléchée cette année sur des travaux menés dans le cadre de l'évaluation du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).**

Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) a comme objectif de stimuler la création d'emploi dans les secteurs les plus en manque de compétences adaptées, notamment en accroissant les moyens financiers destinés pour la formation des chômeurs les moins qualifiés et des jeunes non diplômés. Il s'agit de revisiter les conditions d'accès, d'accueil, d'accompagnement et de suivi des parcours de formation pour ces publics, ainsi que les modalités pédagogiques des formations. La bourse de thèse aura comme objectif de **financer spécifiquement des travaux menés sur l'évaluation des programmes mis en œuvre par le PIC pour l'accès à la formation et l'emploi des moins qualifiés**, dans le cadre de l'évaluation menée par le conseil scientifique de l'évaluation du PIC¹ dont le secrétariat est assuré par la Dares.

Les doctorants recrutés dans le cadre de la Chaire disposent du même environnement de travail que les autres doctorants en économie à PSE et d'un encadrement spécifique à la Chaire Travail (séminaires, événements, etc.). Le ou la chercheur(e) financé(e) pour des travaux sur l'évaluation du PIC effectuera une partie de son poste à la Dares, et bénéficiera notamment d'un accès privilégié au dispositif statistique « FORCE » (cf. Annexe). Mise en place en 2021, cette vaste base de données permet un suivi inédit des trajectoires de chômage/formation/emploi. Elle rend possible de mieux décrire et comprendre les difficultés d'accès à la formation professionnelle des publics les moins qualifiés, parmi les jeunes et les parents isolés notamment. Elle permet également d'évaluer les politiques visant à réduire les difficultés d'accès à la formation professionnelles et les inégalités qui en découlent. Une description de la base « Force » est donnée en annexe.

Processus de candidature

Le dossier de candidature présente un doctorant, un directeur de thèse et un sujet de thèse. Il est composé du CV du candidat, du relevé de notes du L3, M1 et M2, de deux pages de présentation du projet de recherche, d'une lettre du directeur et peut comporter jusqu'à deux lettres de recommandation. Une grande attention sera accordée à la manière dont les candidats comptent mobiliser les données empiriques, et notamment de la base FORCE dans leurs travaux.

¹ En savoir plus sur ce conseil scientifique : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/comite-scientifique-du-pic>

Les candidats peuvent s'informer sur les projets attendus ainsi que sur la base de données FORCE auprès des membres du conseil scientifique (présidé par Marc Gurgand, marc.gurgand@psemail.eu) **ou des responsables du pôle Evaluation du PIC à la Dares**, Pauline Givord (pauline.givord@travail.gouv.fr) et Anne Fretel (anne.fretel@travail.gouv.fr).

Sélection des candidats

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le **30 mai 2021** sous format électronique à eric.maurin@pse.ens.fr et à dominique.meurs@psemail.eu sous la référence « Candidature thèse-Projet PIC ». Les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet de recherche dans le cadre d'une audition **mi-juin** à PSE-Ecole d'économie de Paris. La sélection des candidats se fera ensuite par le comité scientifique de la Chaire Travail et des représentants du PIC.

Annexe : Documentation sur le dispositif FORCE

Le dispositif FORCE a été mis en place par la Dares et Pôle emploi dans le cadre de l'évaluation du PIC. **Il s'agit d'un dispositif permanent de croisement des données administratives (individuelles) sur la FORMation, le Chômage et l'Emploi.** Ce dispositif permet de reconstruire les trajectoires professionnelles de tous les individus ayant eu contact avec le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi ou Missions Locales) ou ayant suivi une formation professionnelle prise en charge totalement ou partiellement par les pouvoirs publics.

Ces données sont constituées par appariement de **quatre fichiers statistiques** :

- Base des Mouvements de Main d'Œuvre (MMO) : information sur les contrats de travail de chaque salarié, issu du retraitement par la DARES des Déclarations Sociales Nominatives ;
- Base I-MILO : information sur les jeunes (18 à 25 ans) au contact d'une Mission Locale ;
- Base Régionalisée des Stagiaires de la formation professionnelle (BREST) : information sur les entrées en formation des personnes en recherche d'emploi ;
- Fichier Historique des Demandeurs d'emploi (FH) : informations sur les demandeurs d'emplois et caractéristiques de ces demandes.

Formellement, **le champ de ce dispositif statistique** correspond à :

- L'ensemble des demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle et jeunes inscrits auprès d'une Mission Locale².
- A l'ensemble des salariés (français ou étrangers résidant en France) identifiés dans la base MMO qui apparaissent également soit dans FH, soit dans Brest, soit dans I-MILO³.

La profondeur historique de ce suivi dépend de la base concernée : le Fichier Historique (FH) couvre les 10 dernières années, les données de Mouvements de Main d'Œuvre (MMO) et de formation (BREST) sont disponibles à partir de 2017 (date de constitution des fichiers statistiques sous leur forme actuelle), celles de I-MILO à partir de 2016. Les données de FORCE sont appariées trimestriellement. A un trimestre T donné, les données de FORCE couvrent jusque T-2, inclus. Le premier appariement de ces bases a été mis à disposition en janvier 2021, à partir des données du FH allant jusqu'au T2 2020 (début 2010), T4 2019 pour BREST et T3 2019 pour I-Milo et MMO (début 2016 ou 2017). Pour la suite, les appariements devraient se faire sur un rythme trimestriel, avec à chaque trimestre T les données allant jusqu'à T-1 pour le FH et T-2 pour les autres bases.

Une documentation plus complète peut être obtenue en contactant la Dares à l'adresse : dares.force@travail.gouv.fr

² Les fichiers FH ; Brest et MMO sont transmis dans leur intégralité

³ Formellement, l'extraction du fichier MMO correspond donc à $(MMO \cap (FH \cup BREST \cup I-MILO))$